

02 AOUT 2022

Secrétariat Urbanisme

Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000

Avant de remplir ce formulaire, lire attentivement la notice ci-avant qui vous apportera des liens internet et contacts pour faciliter votre démarche.

Ce formulaire est à remplir par le porteur de projet, en fonction des informations dont il dispose et à joindre au dossier déposé en Préfecture. Ce formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur le site Natura 2000.

Si une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Coordonnées du service instructeur :

DDTM des Côtes-d'Armor
1, rue du Parc
BP 2256
22022 ST BRIEUC Cedex 1

Coordonnées du porteur de projet

Nom (personne physique ou morale) : Conseil départemental des Côtes d'Armor

Adresse : 9 place du Général de Gaulle
22000 SAINT-BRIEUC

Téléphone : 02 96 62 50 87 Fax :

Courriel : estelle.pouche@cotesdarmor.fr

Nom du projet : Pose de clôtures de protection des milieux naturels
au Loutrais

PA 022054220009 02 AOUT 2022



Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément de ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemples : canalisation d'eau, création d'un pont, manifestation sportive ou culturelle (à préciser : piétons, VTT...), mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, etc...).

Renouvellement de clôtures existantes afin de protéger les milieux naturels du périmètre
clôtures en 2 fils lisses sur poteaux acacia
clôtures en monofil lisses sur poteaux

b. Localisation et cartographie

Joindre une **carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires et définitives, chantier, accès) sur une photocopie de carte IGN au 1/25000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).**

Le projet est situé :

Nom de la (des) commune(s) : ERQUY N° Département : 22
Lieu-dit : Le Louvrais - Le Cap

En site(s) Natura 2000
n° de site(s) : FR.5300011
n° de site(s) : FR.....

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?
A (m ou km) du site FR.....
A (m ou km) du site FR
...

c. Étendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

1-Emprises au sol de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : (m2) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- temporaire (ex : phase chantier)
 - < 100 m2
 - de 100 a < 1 000 m2
 - de 1 000 a < 10 000 m2 (1 ha)
 - > 10 000 m2 (> 1 ha)

- permanente :
 - < 100 m2
 - de 100 a < 1 000 m2
 - de 1 000 a < 10 000 m2 (1 ha)
 - > 10 000 m2 (> 1 ha)

Surface totale :
 < 100 m2 de 1 000 a < 10 000 m2 (1 ha)
 de 100 a < 1 000 m2 > 10 000 m2 (> 1 ha)

2- Longueur (si linéaire impacte) : (m.)

3- Nombre de participants : Nombre de spectateurs :

4- Aménagement(s) connexe(s) :

Clôture 2 fils = 576 m
Clôture monofil = 143 m

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, balisage de manifestations, etc.).
Si oui, décrire succinctement ces aménagements.
Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

REÇU en Mairie d'Erquy
11, Square de l'Hôtel de Ville

02 AOÛT 2022

Secrétariat Urbanisme

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention:

1- Projet, manifestation :

- diurne
- nocturne

2- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- < 1 mois
- 1 mois a < 1 an
- de 1 an a < 5 ans
- permanent

3- Période ou date précise si connue :

(de tel mois a tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :

- Printemps
- Ete
- Automne
- Hiver

4- Fréquence :

- unique
- chaque mois
- chaque année
- autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation génère des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase de préparation et/ou d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

*Débroussaillage mécanique après démontage des anciennes clôtures
Travaux de pose des clôtures faits à l'avancement
Zones de chantier et pistes sont déterminées par le maître d'ouvrage*

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : (en TTC)

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- < 5 000 €
- de 5 000 a < 20 000 €
- de 20 000 € a < 100 000 €
- > a 100 000 €



La zone d'influence est la zone pouvant être impactée par le projet et concernée par la nature du projet et par les milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Prélèvements d'eau
- Prélèvements d'autres ressources naturelles (à préciser : granulats, terres végétales...)
-
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Déchets consécutifs à une manifestation (ex : signalétique, déchets plastique...)
- Piétinements
- Bruits
- Autres incidences

Au regard de ces questions, expliquer la zone d'influence que vous avez déterminée :
La zone d'influence comprend les abords des clôtures et les sentiers d'acheminement des matériaux

Conclusions ETAPE 1

Cette zone d'influence se superpose t'elle en tout ou partie avec un périmètre d'un site NATURA 2000.

- Non.** Vous pouvez passer à la partie « **Conclusions générales** »
- Oui.** Il est nécessaire de **compléter les parties suivantes**

ETAPE 2 Incidence(s) potentielle(s) de mon projet

1- État des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

2-1-1- USAGES des espaces terrestres ou marins :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Prairie de pâturage / fauche
- Culture (à préciser) :
- Chasse
- Pêche
- Conchyliculture
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)

PA 02 20 54 22 00 09

- Sylviculture
- Plage / Dune
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Construite (ex : parking) :
- Non naturelle (ex : dépôt) :
- Autre (préciser l'usage) :
- Aucun

REÇU en Mairie d'Erquy
11, Square de l'Hôtel de Ville

02 AOÛT 2022

Secrétariat Urbanisme

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

2-1-2 - MILIEUX NATURELS ET ESPECES présents sur la zone d'influence :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction des documents à votre disposition (Documents d'objectifs, cartographie des habitats et des espèces...), et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Définitions

Le Document d'Objectifs (DOCOB) définit, pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en oeuvre. Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage (COPIL). Il est validé par le préfet.

Espèce d'intérêt communautaire (Définition juridique) :

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Habitat naturel d'intérêt communautaire :

Un habitat naturel d'intérêt communautaire est un habitat naturel, terrestre ou aquatique, en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des neuf régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire :

Habitat ou espèce en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalé par un * dans les annexes I et II de la Directive « Habitats, faune, flore »).

État de conservation :

Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation est défini en fonction de l'aire de répartition, de la surface occupée, des effectifs des espèces et du bon fonctionnement des habitats. L'état de conservation peut être favorable, pauvre ou mauvais.

02 AOUT 2022

Secrétariat Urbanisme

TABLEAU MILIEUX NATURELS, PRESENTS SUR LA ZONE D'INFLUENCE :

TYPE DE MILIEUX NATURELS		Cocher si présent	En cas de présence d'habitats d'intérêts communautaires, les nommer et préciser s'ils sont prioritaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	Pelouse	X	2130*-3
	Pelouse semi-boisée		
	Lande		
	Autre : <i>Styloids. Neumophiles</i>	X	2130*-4
Milieux forestiers	Forêt de résineux		
	Forêt de feuillus		
	Forêt mixte		
	Plantation		
	Autre :		
Milieux rocheux	Falaise		
	Affleurement rocheux		
	Grotte		
	Éboulis		
	Bloc		
	Autre :		
Zones humides	Fosse		
	Cours d'eau		
	Étang		
	Tourbière		
	Gravière		
	Prairie humide		
	Autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaise et récif		
	Grotte		
	Herbier		
	Plage et banc de sable		
	Dune	X	2130*-1 ; 2120-1
	Vasière		
	Lagune		
Autre :			
Autre type de milieu	Tunnel		
	Autre :		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE, PRESENTES SUR LA ZONES D'INFLUENCE :

GROUPES D'Espèces	Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			

			02 AOUT 2022
Mammifères marins			Secrétariat Urbanisme
Mammifères terrestres			
Oiseaux			
Plantes			
Poissons			

2- Incidences potentielles du projet

On pourra se référer au tableau de synthèse des incidences potentielles des différents types d'activités avec exemples.

Exemples : retournement de prairie, manifestation, sentier de randonnée, construction.....

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

- Réversible
- Irréversible

Abs de destruction. Strictement limitée dans le temps et très localisée

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

- Réversible
- Irréversible

Perturbation possible en journée pendant les travaux

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

- Réversible

02 AOUT 2022

Irréversible

Interventions possibles du repos et de la phase d'alimentation

Travaux hors période de reproduction

Effets cumulés avec mes autres projets antérieurement déclarés :

Non

Oui

A préciser :
.....
.....
.....

Conclusions ETAPE 2

Le projet peut-il avoir des incidences probables sur le ou les sites Natura 2000 ?

Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusions générales »

Oui. Il est nécessaire de compléter la partie suivante

ETAPE 3

Mesures prises pour atténuer ou supprimer
les incidences potentielles identifiées
(dégradation, perturbation...)

Il appartient au porteur du projet de proposer les mesures de correction ayant pour objectif d'atténuer ou supprimer les effets (ex : déplacement du projet d'activité, réduction de son envergure, utilisation de mesures alternatives...)

- Exposé argumenté des mesures :

Zones de chantier préalablement fixées par le maître d'ouvrage
Engins et outils adaptés pour minimiser les nuisances sonores
Métrophones anti-pollution

02 AGUT 2022

PA 0220542200009

Secrétariat Urbanisme

Conclusions générales

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur le (les) site(s) Natura 2000.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il toujours susceptible d'avoir des incidences pendant ou après sa réalisation, ou pendant la durée de la validité du document de planification, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Le projet ne pourra être autorisé que sous réserve de respecter des conditions particulières.

Un dossier plus poussé doit être réalisé par le maître d'ouvrage. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : SAINT-BRIEUC	Signature :
Le (date) : 28 JUIL. 2022	Pour le Président Le Directeur de l'Environnement Pascal FOURNIER
	Cachet :

Nb : Rappel des pièces à joindre

- Tous projets :

- Descriptif du projet
- Carte de localisation précise du projet
- Copie d'une carte IGN au 1/25 000e délimitant la zone d'influence du projet
- Plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral...)

- Projets impactant un site Natura 2000 :

- Carte de localisation approximative des milieux et des espèces
- Photos du site (sous format numérique de préférence), si jugées nécessaires.

RECUEIL EN MATIÈRE DE PROCÈS
11. Édition de l'Hotel de Ville

Procès-verbal de la séance

1875